Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-145DOB2027-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLER Laura, VITRE Didier, GLOTIN Michel, / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** :
Présents : 31 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 10	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, LE BOUQUIN Mickael, BOUILLET Isabelle, CHICOINE Daniel, GAUTIER Magali, VILLAUME Claude, LE PAPE Marie-Hélène, GAREL Laurence, **Absents :** CRESPEL Vincent, LESNÉ Hervé
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** LE BOUQUIN Mickael à BIZETTE Fabrice, BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick, GAUTIER Magali à PIEDERRIERE Olivier, VILLAUME Claude à VITRE Didier, GAREL Laurence à VILLER Laura

Délibération n° : 2026-145-MaL
Thème : FINANCES
Titre : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027
Rapporteur : Vanessa SAUDRAIS

Madame la Vice-Présidente en charge des moyens et ressources expose :
La loi n°19-125 du 6 février 1992 fait obligation aux Etablissement Publics de Coopération intercommunal comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, de procéder à un débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif.
Cet exercice poursuit 3 objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la communauté de communes ;
- Présenter et discuter les orientations du prochain budget ;
- Donner au membre du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

La Vice-Présidente présente les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation financière de la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2027 et suivants.
Pour conclure la Vice-présidente ouvre le débat sur les orientations générales du budget primitif 2027.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires et joint à la présente.

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Patrick HERVIOU
PDF_Signature_PVD_2103
12 nov. 2026